

Le secrétariat du SNUipp-FSU 24 pour 2021-2022

Co-secrétaires départementaux



Vincent Perducat

- Carte scolaire
- Syndicalisation
- Mutations
- Mouvement
- ASH

Temps de décharge : 10h30



Alain Chabrillangeas

- Carte scolaire
- EVS-AVS-AESH
- CHS-CT
- Vie de la section

Temps de décharge :

5h00 + 7h00 CHSCT-FSU



Alain Barry

- Trésorerie
- Retraite
- Site
- Promotions
- Mouvement

Temps de décharge : 12h00

Nous rencontrer, nous contacter



Bourse du travail
26 rue Bodin
24029 Périgueux Cédex



05-53-08-21-25



snu24@snuipp.fr



<http://24.snuipp.fr/>



SNUipp-FSU24

Secrétaires adjoint.e.s



Sabine Loubiat-Fouchier

- Mutations
- Ineat-Exeat
- CHSCT

Temps de décharge :
2h45 + 2h30 CHSCT



Hervé Mignon

- Promotions
- Carte scolaire
- Direction d'école

Temps de décharge :
6h00 départementale
12h00 nationale



Thibault De La Brosse

- Débuts de carrière
- Fichiers
- Mouvement

Temps de décharge :
12h00

Instances représentatives

CAPD	CTD et CDEN
Vanda Bonnamy	Hervé Mignon
Vincent Perducat	Alain Chabrillangeas
Catherine Ernault	Gaëlle Landrevie
Alain Barry	Sandrine Lafon
Sabine Loubiat-Fouchier	Jérémie Ernault
Virginie Chaminade	Alain Barry
Thibault De La Brosse	
Virginie Fressingéas	
CDAS	CHSCT
Vincent Perducat	Alain Chabrillangeas
Vanda Bonnamy	Sabine Loubiat-Fouchier



Permanences

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Alain C. Alain B.	Alain B. Thibault Vincent Hervé	Permanence téléphonique	Sabine Thibault	Vincent Alain C.

Les permanences du mercredi après-midi sont tenues à tour de rôle. Il est possible de prendre rendez-vous à tout moment. Il suffit de nous en informer par avance.

A l'issue des élections professionnelles de 2018. Le SNUipp-FSU24 reste le syndicat majoritaire avec 4 sièges sur 7 à la CAPD de Dordogne et 6 sièges sur 10 au CTSD

Temps de décharge

Le ministère accorde à chaque fédération nationale un nombre d'heures en fonction de leur résultat aux élections professionnelles. Ensuite le SNUipp-FSU, au niveau national, répartit les heures de décharge entre tous les SNUipp-FSU départementaux. Ces heures de décharge permettent de vous répondre et de travailler à votre service pour défendre les droits de tous les agents, qu'ils soient syndiqués ou non. C'est votre confiance, renouvelée aux dernières élections professionnelles, qui nous permet de vous accompagner au quotidien.